



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 116848

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser les économies d'électricité au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Les mesures mises en place au sein du ministère délégué au tourisme en matière d'économie d'électricité s'articulent autour de quatre types d'actions. La première consiste à choisir l'éclairage et à supprimer progressivement le parc des lampes halogènes, les ampoules classiques étant remplacées par des ampoules basse consommation. La seconde mesure porte sur l'optimisation de l'éclairage à travers l'utilisation de la GTB (gestion technique du bâtiment) qui permet d'en gérer automatiquement l'allumage et l'extinction selon des créneaux horaires prédéfinis. La troisième action consiste à la mise en place d'un audit en matière d'économie d'énergie qui sera confié en 2007 à un organisme spécialisé. A partir de ce diagnostic, des améliorations pourront être apportées. La quatrième mesure vise à sensibiliser les agents afin de relayer par voie électronique des messages portant notamment sur les diverses économies à effectuer sur les thèmes « je coupe la veille des appareils électriques », « j'éteins la lumière » et « je choisis mon éclairage ». Il est d'ailleurs envisagé de capitaliser ces messages sur le site Intranet du ministère et de mettre à disposition des brochures portant sur ce qui est désormais appelé les « écogestes ». Enfin, s'agissant des délégations régionales au tourisme, la répartition géographique de ces services déconcentrés sur le territoire national laisse peu de marge de manoeuvre en la matière car ils sont installés soit dans les préfectures, soit au sein des directions régionales de l'équipement ou dans des locaux loués à des bailleurs privés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116848

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 749

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4650